

Rwanda France

La France établit une zone de sécurité contestée par le FPR qu'elle entend défendre par les armes

AFP, 4 juillet 1994

Une zone de sécurité humanitaire contestée par le FPR et que la France s'est engagée à défendre par les armes a été créée lundi par l'opération Turquoise dans le sud-ouest du Rwanda après la prise par les combattants tutsis des deux plus importantes villes du pays, Kigali, la capitale, et Butare.

La création de cette zone a été annoncée à Paris quelques heures seulement après que les combattants du Front patriotique rwandais (FPR) se furent emparés de Kigali et de la deuxième ville du pays, Butare, et alors que les hommes de Paul Kagame progressaient vers l'ouest en direction de la frontière avec le Zaïre où sont installées les bases arrières de l'opération Turquoise, déclenchée il y a douze jours par la France.

C'est le chef d'état-major des armées françaises, l'amiral Jacques Lanxade, qui a annoncé la création de cette zone humanitaire sûre en se déclarant "assez confiant" sur son acceptation par les combattants rwandais.

Réagissant plus tard à l'affirmation du représentant du FPR en Europe, Jacques Bihozagara, selon laquelle la création d'une telle zone est "d'ores et déjà vouée à l'échec", M. Lanxade a indiqué qu'il comprenait que le FPR ne donne son accord "que très progressivement", parce qu'il pourrait lui être "gravement reproché de ne pas faire ce qui doit être fait" pour que le Rwanda "puisse vivre de manière pluriethnique".

M. Bihozagara avait affirmé que la zone humanitaire installée par la France constituait "le dernier retranchement" de l'armée gouvernementale et des milices face à l'avancée des forces du FPR.

Pendant ce temps, le secrétaire général du FPR, Théogène Rudasingwa, était reçu au Foreign Office par le secrétaire d'Etat britannique à la Coopération, Lady Lynda Chalker.

M. Rudasingwa a demandé à Londres de "venir en aide aux deux millions de Rwandais vivant dans des territoires sous contrôle du FPR".

En ce qui concerne la zone de sécurité, l'amiral Lanxade avait auparavant précisé, devant la presse, que les limites géographiques de cette zone, qui couvre environ le cinquième du territoire rwandais, avaient été communiquées aux belligérants, et que l'armée française était prête à s'interposer "entre des populations

menacées et des bandes armées”. “Ceux qui voudraient s’opposer à cette action pourraient se trouver en difficulté vis-à-vis de nous”, a-t-il averti.

L’ONU, à New York, et la MINUAR (Mission des Nations unies pour l’assistance au Rwanda) à Kigali, ont également été notifiées de la création de cette enclave qui, selon des sources militaires françaises, couvre un tiers des zones encore tenues par les troupes gouvernementales rwandaises.

L’amiral Lanxade a ajouté qu’il “ne devrait pas y avoir de combats” dans la zone de sécurité et que la France a demandé “qu’il n’y ait pas d’unités militaires qui pénètrent” dans cette enclave.

“Nous avons indiqué au FPR que nous ne souhaitons pas qu’il entre dans la zone de sécurité. Nos soldats sont là pour marquer les limites de cette zone” et ne devraient pas avoir “à s’opposer militairement au FPR”, a estimé lundi l’amiral. Selon lui, le FPR ne devrait “pas franchir” la limite de la zone créée par les Français.

Dans le même temps, dix-sept partis politiques rwandais ont annoncé à Gisenyi (sud-ouest) qu’ils “s’engageaient à favoriser le retour du FPR et du gouvernement à la table des négociations aux fins de trouver une solution pour l’instauration d’une paix durable au Rwanda”.

Dans une “déclaration solennelle” remise à la presse, ces partis politiques - parmi lesquels figurent des représentants des anciens partis d’opposition constitués en 1991 au Rwanda après l’avènement du multipartisme - annoncent la mise en place d’une “Assemblée nationale”, organe législatif “composé de soixante-dix députés” désignés par ces partis.

Les 17 partis estiment que la mise en place de cette assemblée “ne porte pas préjudice aux accords d’Arusha (Tanzanie)” et constatent, dans le préambule de leur déclaration, que “suite aux obstructions du FPR, les institutions de transition à base élargie n’ont pas pu se mettre en place et qu’il convenait en conséquence d’éviter le vide institutionnel”.

A Genève, le ministre du Travail et des affaires sociales du gouvernement rwandais déchu, Jean de Dieu Habineza, a déclaré que ce gouvernement n’enviagerait pas de s’exiler au cas où la minorité tutsie prendrait le pouvoir, après avoir conquis Kigali.

“Nous ne tenons pas à nous exiler” a-t-il déclaré, notant que “Kigali n’était pas tout le pays”. Il a estimé que “si la minorité tutsie prenait le pouvoir, ce ne serait pas pour longtemps”, puisque 90% de la population - de l’ethnie hutue - “était contre ce pouvoir”.

Pour M. Habineza, seule une solution politique, autour d’une table de négociations, permettra de résoudre la crise rwandaise.

Enfin, interrogé sur la réponse que donnera le Conseil de sécurité des Nations unies à la création de la zone humanitaire sûre, le chef de la diplomatie française Alain Juppé a indiqué que la France considère qu’elle a “sur la base de la résolution (929) existante, l’autorisation requise”.

AZ/mif t